



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie L'Enfant Magique Inc.		Date d'inspection Le 14 janvier 2026	
Nom de l'établissement Garderie L'Enfant Magique Inc.		Numéro de permis 855002	
Adresse 47 avenue Village Campbellton NB E3N 5W8		Numéro de téléphone (506) 753-4069	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 43		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Janel Aubut	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives 12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	Règlement 12(3)	Date limite pour être conforme 22 oct. 2025	Date d'attestation de la conformité 20 oct. 2025
Commentaires: La vérification de Développement social fut renouvelée. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Le ratio ne fut pas vérifié puisque le suivi s'est fait par courriel.
Les preuves des heures de perfectionnement professionnel non complétées seront envoyées par courriel.
La garderie éducative rencontrera les exigences du Règlement sur les permis - Loi sur les services à la petite enfance lorsque les heures de perfectionnement professionnel seront complétées. Le permis d'exploitation est recommandé.

original signé par
Janel Aubut
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 21 octobre 2025

Date

original signé par
Marie-Josée Driscoll
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 octobre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"